



00000844

N°

MCPME/DCI/DLAE

Dakar, le 16 JUL. 2020

**LE MINISTRE,**

**Objet :** installation du Comité technique national de suivi du secteur de la boulangerie

**Mesdames, Messieurs,**

En vue d'assainir le secteur de la boulangerie, il a été procédé à l'adoption de nouveaux textes réglementaires, notamment :

- le décret n° 2019-2277 du 31 décembre 2019 réglementant les activités de production, de distribution et de vente des produits de boulangerie et des pâtisseries au Sénégal, modifié par le décret n° 2020-1007 du 30 avril 2020 ;
- l'arrêté n° 7378 du 03 mars 2020 fixant les conditions et les modalités d'exploitation d'une boulangerie au Sénégal,
- l'arrêté n° 009793 du 13 mai 2020 fixant les conditions d'implantation des points de vente des produits de boulangerie et les modalités d'agrément des activités de distribution du pain.

Pour en assurer une bonne application, un Comité national de suivi du secteur de la boulangerie a été mis en place par arrêté n° 011322 du 03 juillet 2020.

En tant que membre, je vous prie de bien vouloir désigner votre représentant à cette instance pour prendre part à la cérémonie d'installation dudit comité, prévue le **mardi 21 juillet 2020 à 11 heures à la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar.**

Pour le Ministre et  
par Délégation



M. Khater LAKH



## **DESTINATAIRES :**

1. Monsieur le Directeur du Service national de l'Hygiène ;
2. Monsieur le Président l'Association des Maires du Sénégal ;
3. Monsieur le Directeur des Collectivités territoriales ;
4. Monsieur le Président de l'Union nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture du Sénégal ;
5. Monsieur le Directeur de la Sécurité publique ;
6. Monsieur le Haut Commandant de la Gendarmerie nationale ;
7. Monsieur le Directeur de l'Urbanisme et de l'Architecture ;
8. Monsieur le Directeur général des Impôts et Domaines ;
9. Monsieur le Directeur de l'Aménagement du Territoire ;
10. Monsieur le Directeur de l'Environnement et des Établissements classés ;
11. Monsieur le Directeur du travail ;
12. Monsieur le Directeur de l'Emploi ;
13. Monsieur le Directeur de la Formation professionnelle et technique ;
14. Monsieur le Président de la FNBS ;
15. Monsieur le Président du RBS ;
16. Monsieur le Président de l'AMIS ;
17. Monsieur le Président de la Fédération des Associations de Consommateurs du Sénégal ;
18. Monsieur le Président de l'ASCOSSEN ;
19. Monsieur le Président de SOS Consommateurs ;
20. Monsieur le président de FOJCOSEN.